

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	4 (1875)
Heft:	6
Rubrik:	Intérêts de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IV^e ANNÉE.

N° 6.

JUIN 1875.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices
DE LA SOCIÉTÉ FРИBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît à Fribourg le 1er de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro, 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Horner, à Hauterive, et ce qui concerne les abonnements au Directeur de l'imprimerie catholique suisse, à Fribourg. — *Lettres affranchies.*

SOMMAIRE. — *Intérêts de la Société.* — *L'Exposition scolaire de Fribourg.* — *Réunion des Instituteurs valaisans à Monthey, par B.-D.* — *Que peut et doit faire l'instituteur pour développer le cœur de ses élèves, par M. J. P., inspecteur (Suite).* — *Bibliographie.* — *Partie pratique : Langue maternelle : exercices divers.* — *Chronique.*

INTERETS DE LA SOCIETE.

Dans sa séance du 20 mai, le comité de la Société fribourgeoise d'éducation a pris les décisions suivantes :

1^o L'assemblée générale des sociétaires aura lieu à Guin le 15 juillet.

2^o Les travaux devront être remis aux rapporteurs avant le 20 juin.

MM. les inspecteurs sont priés de recueillir les compositions de MM. les instituteurs de leur arrondissement respectif et de les envoyer *eux-mêmes* aux rapporteurs.

3^o M. Brasey, inspecteur à Estavayer, rapportera sur la 1^{re} question :

Quel est le but suprême que l'instituteur doit se proposer dans l'éducation de l'enfance ?

M. Gremaud, instituteur au Pasquier, sur la 2^{me} question :

Quelle est l'importance de l'éducation des organes des sens, de la vue en particulier et quels en sont les moyens ?

M. Corpataux, instituteur à Farvagny, a été désigné pour traiter la 3^{me} question :

Indiquez la meilleure méthode de lecture à suivre pour les commençants et la manière de se servir fructueusement du syllabaire de M. Perroulaz ?

4^o Le Comité d'organisation locale espère obtenir de la direc-

tion des chemins de fer une réduction de prix en faveur des sociétaires.

L'EXPOSITION SCOLAIRE DE FRIBOURG.

Les expositions scolaires ont leur bon et leur mauvais côté. Elles ont le tort incontestable de tendre à faire prévaloir le dessin, la calligraphie, la comptabilité, etc., sur les branches essentielles, et d'encourager, de stimuler les arts graphiques au détriment quelquefois du développement intellectuel et moral. Dans le but bien légitime de remporter des succès, l'instituteur est tenté, autorisé même de consacrer à ces arts la meilleure part de son temps et de son zèle.

Les partisans des expositions scolaires répondent que l'impulsion donnée par ce moyen au dessin et à l'écriture, n'est point une entrave aux progrès réalisables dans les autres branches : ils font remarquer, à l'appui de leur opinion, que les écoles qui se distinguent dans ces sortes d'exhibitions sont ordinairement les plus avancées dans les autres branches.

Les concours de composition et de calcul, ajoutent-ils, seront désormais le complément obligatoire des expositions, et en compenseront les inconvénients.

Si les avis sont partagés sur l'utilité des expositions, ce n'est pas sans raison, car il nous semble que les avantages et les inconvénients qui en résultent, se balancent.

Quoiqu'il en soit, nous ne saurions nous défendre d'un sentiment de satisfaction, en examinant et en admirant les ouvrages si nombreux et si variés qui ornent en ce moment les salles de la *Grenette*. Ils témoignent d'un savoir réel et d'un zèle d'autant plus louable que la participation à l'exposition était entièrement libre.

Nous avons entendu plus d'un visiteur étranger exprimer sa surprise à la vue des produits de nos écoles.

On nous assure, il est vrai, que les résultats du concours de composition et de calcul sont moins brillants. Qu'un certain nombre de barbarismes, d'expressions impropre et de pensées in-